



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/44/720

S/20959

10 novembre 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS/  
FRANCAIS/RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-quatrième session

Points 31 et 41 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET

DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-quatrième année

Lettre datée du 9 novembre 1989, adressée au Secrétaire général par  
les Représentants permanents de la France et de l'Indonésie auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration publiée à l'issue de la Conférence internationale sur le Cambodge, qui s'est tenue à Paris du 30 juillet au 30 août 1989.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 31 et 41 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la France,

Représentant permanent de l'Indonésie,

(Signé) Pierre-Louis BLANC

(Signé) Nana S. SUTRESNA

ANNEXE

Déclaration en date du 30 août 1989, publiée à l'issue  
de la Conférence internationale sur le Cambodge, Paris,  
30 juillet-30 août 1989

Sur l'invitation du Gouvernement français et sous la coprésidence de S. E. M. Roland Dumas, Ministre français des affaires étrangères, et de S. E. M. Ali Alatas, Ministre indonésien des affaires étrangères, la Conférence de Paris sur le Cambodge s'est réunie du 30 juillet au 30 août 1989. Ont participé à la Conférence les représentants de l'Australie, du Brunéi Darussalam, du Cambodge, du Canada, de la Chine, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, des Philippines, de la République démocratique populaire lao, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Singapour, de la Thaïlande, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Viet Nam et du Zimbabwe en sa qualité de président en exercice du Mouvement des pays non alignés. Le Cambodge était représenté par les quatre parties cambodgiennes. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et ses représentants ont également participé à la Conférence.

La Conférence, ayant à l'esprit les efforts faits antérieurement lors des réunions informelles de Jakarta et ailleurs, a réalisé des progrès dans la mise au point d'un grand nombre d'éléments nécessaires pour parvenir à un règlement global du tragique conflit du Cambodge. La Conférence a toutefois constaté qu'il n'était pas encore possible de parvenir à un règlement global. Elle a en conséquence décidé de suspendre ses travaux.

La Conférence demande instamment à toutes les parties concernées d'intensifier leurs efforts pour parvenir à un règlement global. Afin de faciliter ces efforts, les coprésidents de la Conférence prêteront leurs bons offices, si nécessaire, aux pays et parties participants qui pourraient aider à la mise au point d'un règlement global, y compris en réunissant à nouveau les commissions en tant que de besoin.

Les coprésidents engageront dans les six mois des consultations avec les participants à la Conférence en vue de réunir à nouveau celle-ci.

Le Gouvernement français s'est déclaré prêt à prendre les dispositions nécessaires pour réunir la Conférence à Paris au moment approprié.

Le Coprésident indonésien et tous les participants ont exprimé leur sincère reconnaissance et leur profonde gratitude au Gouvernement et au peuple français pour avoir accueilli cette importante conférence et pour l'excellente organisation de celle-ci, ainsi que pour l'hospitalité généreuse accordée à toutes les délégations.

-----